

# PROCESSUS DE NOMINATION À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

*POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Comité de gouvernance  
Conseil de l'Université

Juillet 2024

Le *Processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université* a été élaboré par le Comité de gouvernance du Conseil pour le bénéfice des membres du Conseil de l'Université.

*Processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université*

*Publié et diffusé par le Secrétariat général, Université de Moncton*

*Adopté par le Conseil des gouverneurs le 16 avril 2016*

*Modifications mineures adoptées au Comité de gouvernance le 7 novembre 2022*

*Modifications mineures apportées par le Secrétariat générale le 3 juillet 2024*

# TABLE DES MATIÈRES

Contexte.....	1
Objectif.....	1
Pouvoirs du Conseil .....	1
Composition du Conseil.....	1
Exigences en tant que membre du Conseil.....	1
Comment postuler pour devenir membre du Conseil .....	2
Pour plus de renseignements .....	3
Annexe – Formulaire de candidature	

## Contexte

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Le Conseil de l'Université (le Conseil) constitue, avec le Sénat académique, l'une des deux instances supérieures de l'Université de Moncton.

## Objectif

Le Conseil comporte de nombreuses responsabilités, dont celle de nommer certains de ses membres. Le *Processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université* vise à fournir certaines informations clés à toute personne souhaitant devenir membre du Conseil, ainsi que les étapes à suivre afin de signifier son intérêt aux instances appropriées du Conseil.

## Pouvoirs du Conseil

Le Conseil de l'Université est investi des pouvoirs de direction de l'Université. Parmi ses nombreuses responsabilités, l'on retrouve les suivantes : entériner la planification et l'orientation stratégiques de l'Université; adopter le budget de l'Université et veiller sur la propriété et contrôler l'emploi des finances; recevoir et approuver les rapports financiers; fonder, abolir ou annexer de nouvelles facultés, écoles, instituts, départements et chaires; ratifier les conventions collectives, approuver les échelles de salaires et avantages sociaux du personnel et sanctionner les plans de retraite; et modifier les *Statuts et règlements* de l'Université.

## Composition du Conseil

Le Conseil est composé de 27 membres votants, dont 20 proviennent de l'extérieur de l'Université et y siègent de façon bénévole. Les membres

du Conseil sont soit des membres d'office (la chancelière, le recteur et vice-chancelier), des membres élus par les associations de professeurs et bibliothécaires, les associations étudiantes et les associations des anciens et amis des trois campus ou des membres nommés (par le Conseil ou par la lieutenante-gouverneure en conseil).

Plus précisément, les membres qui sont nommés exclusivement par le Conseil sont répartis de la façon suivante :

- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant dans la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est;
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick résidant dans la région de l'Atlantique;
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique.

La durée du mandat des membres nommés par le Conseil est de trois ans, leur mandat étant renouvelable deux fois.

La [liste des membres](#) actuels du Conseil est disponible sur le site Web de l'Université.

## Exigences en tant que membre du Conseil

Les membres du Conseil doivent s'engager à participer aux réunions du Conseil et des comités auxquels ils peuvent être nommés.

Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année. Les réunions régulières ont lieu habituellement :

- ✓ en septembre au campus d'Edmundston (réunion annuelle)
- ✓ en décembre au campus de Moncton
- ✓ en janvier (à distance)
- ✓ en avril au campus de Moncton
- ✓ en juin au campus de Shippagan

D'ordre général, les réunions sont en présentiel à l'exception de celle de janvier.

En plus des réunions régulières, le Conseil tient parfois une rencontre de formation durant l'année. Le Conseil tient aussi des réunions extraordinaires à l'occasion.

Les comités du Conseil se réunissent à intervalles variés, selon les besoins de chaque comité. Les réunions des comités se tiennent majoritairement en mode virtuel.

Le Conseil a adopté des outils technologiques pour alléger le montant de papier requis lors des réunions. Les membres du Conseil doivent donc avoir la capacité de s'adapter à l'utilisation de la technologie dans le cadre des réunions, suivant la formation qui leur est offerte, au besoin. Ces outils technologiques sont simples à utiliser et ne devraient pas être dissuasifs pour un très grand nombre d'individus.

Les membres du Conseil sont aussi tenus de s'engager à respecter le **Code d'éthique des membres du Conseil de l'Université** tout au long de leur mandat.

## Comment postuler pour devenir membre du Conseil

Le Comité de gouvernance du Conseil est chargé, entre autres :

- ✓ de solliciter, recevoir et évaluer des listes de personnes susceptibles de devenir membres du Conseil;
- ✓ de proposer des candidatures que le Conseil pourrait désigner comme membres tout en tenant compte de l'équilibre homme/femme;
- ✓ de proposer des candidatures pour les postes à pourvoir au sein des divers comités permanents du Conseil;
- ✓ d'aider les divers corps électoraux des membres du Conseil, dont le gouvernement, à trouver des candidatures et, au besoin, leur suggérer des noms.

Pour ce faire, le Comité de gouvernance accepte les candidatures en tout temps durant l'année, mais les dossiers de candidatures sont examinés lorsqu'un poste devient vacant au sein du Conseil.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire qui suit et de le soumettre au Comité de gouvernance par l'entremise du Secrétariat général. Il appartient à toute personne intéressée de signaler tout changement à ses coordonnées au Secrétariat général. Le Comité conservera les dossiers de candidatures pendant trois ans, après quoi les personnes intéressées sont priées de soumettre à nouveau leur candidature.

Lorsqu'il examine les candidatures, le Comité de gouvernance évalue les candidatures en fonction du **Profil de compétences des membres du Conseil de l'Université de Moncton**.

## Pour plus de renseignements

Veillez communiquer avec le Comité de gouvernance, par l'entremise du Secrétariat général, aux coordonnées suivantes :

Comité de gouvernance  
Secrétariat général

Université de Moncton  
18, avenue Antonine Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : [secgen@umoncton.ca](mailto:secgen@umoncton.ca)  
Téléphone : (506) 858-4106

## ANNEXE

### Formulaire de candidature

**Veillez faire parvenir votre formulaire rempli, accompagné d'un curriculum vitae à jour, et du nom de deux références pouvant attester de vos compétences aux coordonnées suivantes :**

Comité de gouvernance  
Secrétariat général  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : [secgen@umoncton.ca](mailto:secgen@umoncton.ca)

#### 1. Coordonnées personnelles

**Nom**

---

**Adresse**

---

**Courriel**

---

**Numéros de  
téléphone**

Bureau :

---

Maison :

---

Cellulaire :

---

## 2. Caractéristiques personnelles (optionnel)

Le Conseil vise la diversité au sein de ses membres, notamment en ce qui concerne l'équilibre homme/femme.

---

Êtes-vous  une femme  un homme

---

Êtes-vous Autochtone?  oui  non

---

Êtes-vous issu d'une communauté culturelle?  oui  non

---

Si oui, laquelle?

## 3. Profil des compétences

Le Comité de gouvernance évalue chaque candidature en fonction du ***Profil des compétences des membres du Conseil de l'Université de Moncton***. En fonction du Profil, tous les membres devraient pouvoir démontrer les compétences individuelles au moment d'entreprendre leur mandat. Il n'est pas nécessaire que chaque membre du Conseil possède toutes les compétences collectives énoncées. Veuillez consulter le ***Profil*** pour plus de détails sur chacune des compétences.

Veuillez indiquer si vous possédez les compétences qui suivent en donnant une brève description (50 mots ou moins). Veuillez inscrire « Sans objet » pour les compétences qui ne s'appliquent pas à vous.

### ***Compétences individuelles exigées des membres du Conseil de l'Université***

---

#### 1. Antécédents et réalisations personnelles

---

---

**2. Collégialité,  
respect et  
communication  
interactive  
efficace**

---

**3. Engagement et  
motivation**

---

**4. Éthique, intégrité  
et  
responsabilisation**

---

**5. Jugement et  
indépendance  
d'esprit**

---

---

**6. Leadership,  
influence et  
réflexion  
stratégique**

*Compétences collectives souhaitées au sein du Conseil dans son ensemble  
Veuillez indiquer par oui ou non si vous détenez des compétences dans les domaines  
ci-dessous. Vous êtes libre d'ajouter ou non des commentaires à chacune des  
compétences.*

**7. Affaires et  
industries**

oui                      non

Commentaires :

---

**8. Arts et culture**

oui                      non

Commentaires :

---

---

**9. Comptabilité et  
vérification**

oui

non

Commentaires :

---

**10. Développement  
immobilier**

oui

non

Commentaires :

---

**11. Droit**

oui

non

Commentaires :

---

**12. Éducation et  
milieu  
postsecondaire**

oui

non

Commentaires :

---

---

oui                      non

Commentaires :

**13. Gestion**

---

oui                      non

Commentaires :

**14. Gestion du  
changement**

---

oui                      non

Commentaires :

**15. Gestion du risque**

---

oui                      non

Commentaires :

**16. Gouvernance**

---

---

**17. Gouvernement,  
administration  
publique**

oui

non

Commentaires :

---

**18. Ingénierie**

oui

non

Commentaires :

---

**19. Innovation,  
recherche et  
développement**

oui

non

Commentaires :

---

**20. Milieu  
communautaire et  
services à la  
collectivité**

oui

non

Commentaires :

---

---

**21. Milieu  
universitaire**

oui

non

Commentaires :

---

**22. Philanthropie et  
levée de fonds**

oui

non

Commentaires :

---

**23. Placement et  
investissements**

oui

non

Commentaires :

---

**24. Planification  
stratégique et  
mesure du  
rendement**

oui

non

Commentaires :

---

---

**25. Relations  
gouvernementales  
ou internationales**

oui

non

Commentaires :

---

**26. Relations  
publiques,  
marketing,  
communications**

oui

non

Commentaires :

---

**27. Ressources  
humaines et  
négociations  
collectives**

oui

non

Commentaires :

---

**28. Santé et services  
sociaux**

oui

non

Commentaires :

---

---

**29. Sciences  
humaines et  
sociales**

oui

non

Commentaires :

#### 4. Profil des compétences

Veillez fournir le nom et les coordonnées de deux références pouvant attester de vos compétences.

--	--

#### 5. Curriculum Vitae

N'oubliez pas de joindre une copie à jour de votre curriculum vitae.

---